

PRO *Bilan social - Chiffres*
ENTRE-
PRISE
SOCIALE
PRIVÉE
RAPPORT
ANNUEL
2017

Organes dirigeants

Conseil de fondation

Présidence

Jane ROYSTON* Entrepreneur et administratrice indépendante

Membres

Thierry APOTHELOZ Educateur social, juriste, maire de Vernier, président de l'Association des Communes Genevoises

Jean-Luc ECUYER Responsable des services RH, Division Ressources humaines, Rolex SA

Patrick GARAZI* Directeur Suva Genève

Ivan HARO* Administrateur, Alpha Edification SA

David HILER* Ancien président du Conseil d'Etat, chargé de cours HEG

Dominique PERRON* Associé PwC Suisse

Charles PICTET* Architecte, Charles Pictet Architecte FAS | SIA

Patrick SCHWAB Directeur général adjoint de la Fédération des Entreprises Romandes (FER) Genève

*Membres du Bureau du Conseil

Direction

Libert EYBEN Directeur général

Sophie ONURAL-LARDOEYT Assistante de Direction, chargée de Communication

Comité de direction

Philippe DUBAIL Responsable Centre d'Évaluation Professionnelle

Pierre GRANJON Responsable Menuiserie

Françoise HAGRY BERTOSSA Responsable Ressources Humaines

Olivier D'INTRONO Responsable Multiservices

Eric PERON Responsable Restauration

Aurelio LOPEZ Responsable Signalisation

Cesar TERCERO Responsable Finances & Administration

Patrice VIGUIER Responsable Industrie services

Rapport de performance

But de l'organisation

Selon statuts

«La Fondation a pour but la création, l'acquisition et l'exploitation d'ateliers de production et de services dans un environnement protégé, au service de personnes en difficulté, exclues du monde du travail notamment en raison de handicap, en vue de leur pouvoir du travail et, subsidiairement, d'examiner et de proposer des solutions aux problèmes que leur posent le logement, la pension, l'entourage et les loisirs.»

PRO aujourd'hui

Depuis 1987 PRO Entreprise Sociale Privée offre du travail à des personnes exclues de l'économie traditionnelle en raison de handicap, par le biais d'activités soumises aux règles économiques du marché. Elle employait 337 personnes au 31 décembre 2017, dont 217 collaborateurs handicapés et 36 personnes au bénéfice d'un emploi de solidarité. Avec un chiffre d'affaires de plus de 18,1 millions de francs, PRO s'efforce d'optimiser le coût social de ses activités en limitant le recours aux subventions de l'État et en développant continuellement son autofinancement. Organisée autour de sept départements de production et de services, l'entreprise cherche à assurer la pérennité de ses places de travail en développant avec ses clients et ses fournisseurs des partenariats à long terme, basés sur des relations d'affaires économiquement, socialement et écologiquement efficaces.

Organe de révision

Berney Associés SA (depuis l'exercice 2015).

Prestations fournies

Selon contrat de prestations 2014-2017 avec l'Etat de Genève (situation au 31 décembre 2017) :

Taux d'occupation

La création de places de travail pour personnes au bénéfice d'une rente d'invalidité est définie conformément à notre contrat de prestations avec le Canton de Genève.

- Capacité 2017 (en places) : 170 places à plein temps
- Collaborateurs handicapés : 217 personnes
- Capacité (en heures OFAS) : 280'840
- Heures de travail payées : 288'836
- Taux d'occupation (heures/capacité) : 103% (équivalent à 175 places)

Remarque : la différence entre le nombre de collaborateurs handicapés et le nombre de places provient du nombre important de personnes travaillant à temps partiel.

Chiffre d'affaires et autofinancement

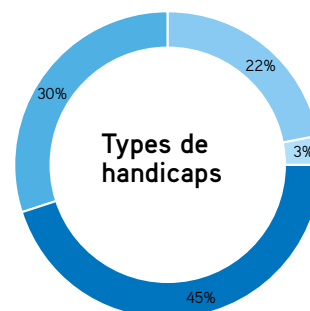
PRO développe des activités commerciales assurant une couverture importante de ses charges d'exploitation. Le pourcentage d'autofinancement est une mesure de la part des charges que l'entreprise est en mesure de couvrir avec le revenu de ses activités.

Pour l'année 2017, l'autofinancement s'élève à 85.32%.

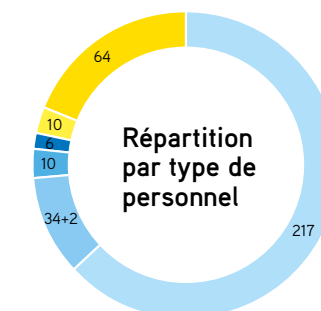
Tableau de variation du capital

	01.01.16	Dotation	Transfert	31.12.16	Dotation	Transfert	31.12.17
Capital de dotation	100 000	-	-	100 000	-	-	100 000
Apports complémentaires en capital	3 100 000	-	-	3 100 000	-	-	3 100 000
Capital lié	439 855	-10 380	-	429 475	-	-	429 475
Excédents reportés	591 555	-	-	591 555	-	-	591 555
Excédent période quadriennale 2014 - 2017	444 367	-	650 649	1 095 016	-	111 416	1 206 432
Part du résultat attribuable à la Fondation de l'exercice	650 649	111 416	-650 649	111 416	42 855	-111 416	42 855
Capitaux propres	5 326 426	101 036	-	5 427 462	42 855	-	5 470 317
Part de résultat attribuable au Canton	192 922	18 664	-	211 586	7 373	-	218 959

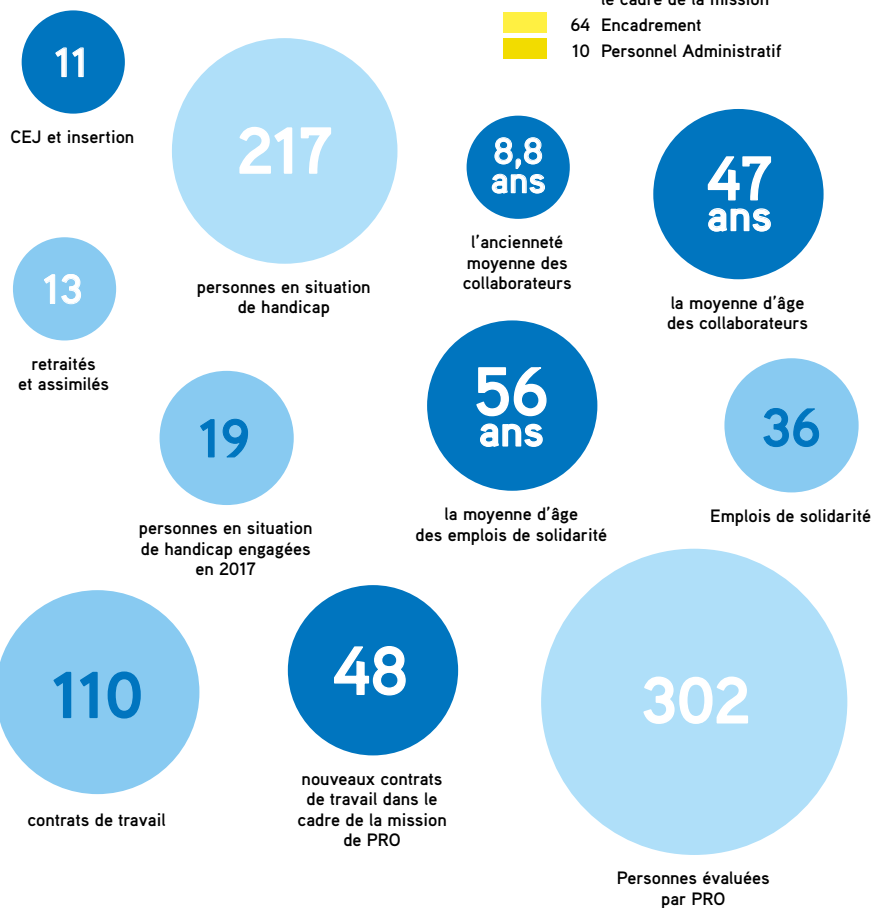
Bilan social



- 3% Difficultés sensorielles vue et ouïe
- 22% Difficultés mentales
- 30% Difficultés physiques
- 45% Difficultés psychiques



- 217 Collaborateur en situation de handicap
- 34+2 Emploi de solidarité
- 10 Apprentis
- 6 Stagiaire entrant dans le cadre de la mission
- 64 Encadrement
- 10 Personnel Administratif



Bilan

ACTIF	31.12.17	31.12.16
	CHF	CHF
Actif circulant		
Avoirs en banque, caisse, CCP	2 229 473	3 701 433
Titres	2 726	3 010
Clients, net (ducroire déduit)	3 352 364	3 027 179
Autres débiteurs	827 357	800 700
Stocks	215 966	192 624
Actifs transitoires	114 049	37 922
Total actif circulant	6 741 935	7 762 868
Actif immobilisé		
Immobilisations financières	177 306	177 289
Total des immobilisations financières	177 306	177 289
Aménagements des locaux loués	6 243 594	6 243 594
Machines et installations d'atelier	3 639 737	2 923 003
Véhicules	589 576	589 576
Machines de bureau	17 912	17 912
Informatique	2 591 009	2 375 299
Immobilisations en cours	144 043	49 543
Valeur brute des immobilisations corporelles	13 225 871	12 198 927
Fonds d'amortissement	-10 881 661	-9 684 169
Valeur nette des immobilisations corporelles	2 344 210*	2 514 758**
Valeur brute des immobilisations incorporelles	501 157	501 157
Fonds d'amortissement	-501 157	-501 157
Valeur nette des immobilisations incorporelles	0	0
Total actif immobilisé	2 521 516	2 692 047
*(dont CHF 1'129'165 financés par des dons ou subventions)		
**(dont CHF 1'721'169 financés par des dons ou subventions)		
Total actif	9 263 451	10 454 915
Hors bilan		
Activité Chèque service		
Avoirs en banque	2 706 774	1 927 551
Débiteurs	194 462	97 162
Total actif hors bilan activité Chèque service	2 901 236	2 024 713

PASSIF	31.12.17	31.12.16
	CHF	CHF
Capitaux étrangers à court terme		
Fournisseurs	717 951	984 402
Créanciers divers	220 205	194 930
Part du résultat attribuable au Canton (période quadriennale 2014 - 2017)	218 959	0
Passifs transitoires	412 708	670 363
Provision pour vacances	303 688	294 984
Provision pour travaux de garantie et risques	169 200	284 000
Autres provisions	171 272	168 963
Total fonds étrangers à court terme	2 213 983	2 597 642
Capitaux étrangers à moyen et long terme		
Part du résultat attribuable au Canton (période quadriennale 2014 - 2017)	0	211 586
Fonds de subventions d'investissements	118 867	130 152
Total fonds étrangers à moyen et long terme	118 867	341 738
Capitaux affectés		
Fonds affectés de dons - projets en cours	449 986	497 056
Fonds affectés de dons - déjà investis	1 010 298	1 591 017
Total fonds affectés	1 460 284	2 088 073
Capitaux propres		
Capital :		
- Capital de dotation	100 000	100 000
- Apports complémentaires en capital	3 100 000	3 100 000
Capital lié :		
- Fonds maladie (auto-assurance)	429 475	429 475
Fonds libres :		
- Excédent reporté des exercices précédents	591 555	591 555
- Part du résultat attribuable à la fondation (report période quadr. 2014 - 2017)	1 206 432	1 095 016
- Part du résultat attribuable à la fondation (exercice en cours)	42 855	111 416
Total fonds propres	5 470 317	5 427 462
Total passif	9 263 451	10 454 915
Hors bilan		
Activité Chèque service		
Créanciers	2 076 956	1 236 471
Créancier Pro	824 280	788 242
Total passif hors bilan activité Chèque service	2 901 236	2 024 713

Compte d'exploitation

	2017 CHF	2016 CHF
Produits d'exploitation		
Travaux et prestations de services	18 122 449	18 558 540
Subventions cantonales d'exploitation	3 283 926	3 283 704
Utilisation fonds de subventions d'investissements	95 713	103 334
Participation cantonale aux EdS	743 162	675 236
Autres mesures de l'OCE	26 517	83 521
Dons non affectés	0	0
Total produits	22 271 767	22 704 335
Charges d'exploitation		
Personnel	14 746 487	15 220 671
Qualité et environnement	84 941	91 729
Energies	308 688	316 651
Frais des installations	1 780 732	1 804 747
Matières premières, consommables et sous-traitances	3 150 458	3 343 926
Véhicules	90 472	66 101
Amortissements	1 197 492	1 180 816
Assurances	67 364	69 945
Administration	824 059	836 608
Informatique	523 043	399 197
Attribution / dissolution aux provisions	119 000	30 010
Total charges	22 892 736	23 360 401
Résultat d'exploitation	-620 969	-656 066
Résultat financier		
Produits financiers	8 241	10 006
Charges financières	-23 065	-13 972
	-14 824	-3 966
Résultat exceptionnel		
Dons reçus	58 232	102 070
Résultat intermédiaire	-577 561	-577 962
Résultat des fonds		
Utilisation fonds affectés de dons - déjà investis	686 021	779 732
Attribution des dons	-58 232	-102 070
Variation du capital lié*	0	10 380
*Fonds maladie (auto-assurance)	627 789	688 042
Excédent avant attribution	50 228	130 080
Attribution au Canton de Genève	-7 373	-18 664
Excédent après attribution	42 855	111 416

Extrait de l'annexe aux comptes

Les comptes de la fondation PRO entreprise sociale privée ont été établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont libellés en francs suisses.

Commentaires sur le bilan

Les actifs immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont effectués selon la durée de vie et l'intensité d'utilisation des équipements. Le coût d'aménagement des locaux loués est porté au bilan et est amorti sur la durée résiduelle des baux. Les dons reçus pour leur financement sont présentés au passif sous la rubrique « Fonds affectés de dons » et les subventions sous la rubrique « Fonds de subventions d'investissements ». La part du résultat attribuable au Canton a été calculée selon la formule [(total des revenus - subventions) / total des revenus], conformément au contrat de prestations et figure au passif dans les fonds étrangers. Les fonds affectés pour projets en cours représentent la part non encore dépensée de dons affectés à des projets. Dès que les projets sont réalisés, les montants dépensés sont attribués aux fonds affectés déjà investis. Les fonds affectés de dons déjà investis ont servi à l'acquisition de biens immobilisés. Les postes avoirs en banques, débiteurs et créanciers concernant les clients de l'activité Chèque service et sur lesquels PRO Entreprise Sociale Privée n'exerce qu'un rôle de mandataire sont traités hors bilan.

Commentaires sur le compte d'exploitation

Les produits des travaux et prestations de services résultent des activités commerciales des différents départements de l'entreprise. Les subventions d'exploitation correspondent au contrat de prestations liant l'entreprise au Canton de Genève. L'intégralité de la subvention est prise en compte dans l'exercice en cours. La participation cantonale aux salaires des emplois de solidarité (EdS) correspond à la convention de collaboration entre PRO et l'Etat de Genève. Les frais de personnel englobent les salaires de tous les employés, indépendamment de leur statut, ainsi que les charges y relatives. Les frais des installations regroupent l'entretien des locaux loués, des machines et outillages, ainsi que du mobilier. Les charges de matières premières, de consommables et de sous-traitances sont directement liées au chiffre d'affaires des travaux et prestations de services. Les coûts d'administration comprennent les charges courantes d'administration. Aucune indemnité n'est versée aux membres du Conseil de Fondation.

Commentaires sur le tableau de variation du capital

Conformément aux directives cantonales, la part de résultat de l'exercice attribuable au Canton a été portée en déduction de l'excédent de l'exercice avant attribution.

Evaluation des risques

PRO Entreprise Sociale Privée reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la Fondation a été réalisée et formalisée par la Direction. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la Fondation est exposée ainsi que des mesures prises en relations avec ces risques. Ce document est approuvé annuellement par le Conseil de Fondation.

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de PRO, ENTREPRISE SOCIALE PRIVEE, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du bureau du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Bureau du Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC (en particulier la norme RPC 21) et compte tenu du paragraphe d'observation mentionné ci-après.

En outre, ils sont conformes à la loi suisse, aux statuts, aux articles de lois traitant de l'établissement et de la présentation des comptes annuels contenus dans les dispositions légales de la République et Canton de Genève (LGAF, LSGAF, LIAF, RIAF), aux directives étatiques et à la directive de bouclage 2017 pour les entités recevant une subvention annuelle supérieure à CHF 200'000.

Paragraphe d'observation

Contrairement aux dispositions du chiffre 22 de la Swiss GAAP RPC 21, les charges administratives ne sont pas mentionnées séparément dans les charges d'exploitation. Une dérogation à ce sujet était exigée par le DEAS jusqu'en 2015 dans sa directive de bouclage. Il ne s'agit ici que d'un élément de présentation des charges sans influence sur le résultat ou sur les capitaux propres présentés.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a alinéa 1 chiffre 3 du Code des Obligations et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Genève, le 7 avril 2018

BERNEY & ASSOCIÉS SA, Société Fiduciaire

Vincent DUCOMMUN	Sébastien BRON
Expert-réviseur agréé	Expert-réviseur agréé
	Réviseur responsable

Donateurs

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes, institutions ou entreprises qui ont soutenu certains de nos projets par leurs dons et leur fidèle soutien, ainsi que les donateurs qui ont souhaité rester anonymes.

Procter Gamble
Fondation Bienfaisance du Groupe Pictet
Fondation Alfred et Eugénie Baur
F&T Info sa
Commune de Russin

Par souci d'indépendance et d'éthique, nous ne sollicitons pas de dons sans affectation particulière. Nous proposons cependant à ceux qui le souhaitent de nous soutenir en nous confiant des commandes, ou de soutenir d'autres actions sociales, émanant d'initiatives privées.

Avec le soutien de la République et Canton de Genève



Chemin Louis-Hubert 4
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 879 55 00
info@pro-geneve.ch
www.pro-geneve.ch